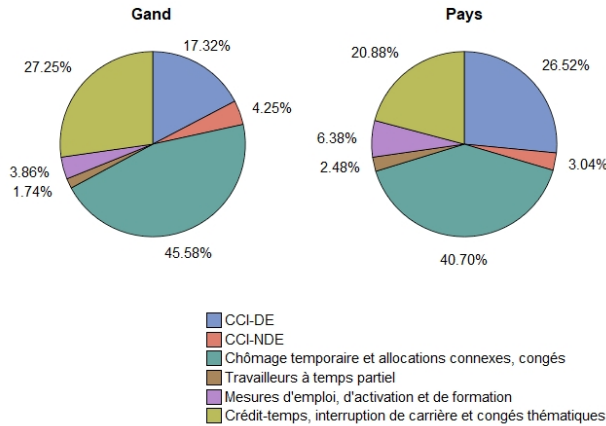


## Entité: Gand



Directeur: Joan VAN POUCKE  
 Nombre d'agents: 325  
 Nombre en équivalents à temps plein: 272

Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Population en âge de travailler (1)	973.224	13,2
Assurés contre le chômage (2)	513.663	13,6
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	486.017	14,5
Taux du chômage (4)	4,9	

Vision globale 2020	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	392.533	13,0
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	2.921	10,0
Dossiers litiges achevés	9.884	12,1
Contrôles achevés	7.553	17,8
Sanctions notifiées au cours de l'année (6)	6.981	14,9
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (7)	66	3,5
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2019	567,6	10,1
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2020	1.101,2	11,3
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	27,3	6,6
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	6,6	8,8

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2020)			Nombre	% par rap. au pays	
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI-NDE)	CCI-DE	Après prestations de travail	24.042	8,7	
		Après études	1.428	4,8	
		Travailleurs à temps partiel volontaire	1.811	8,9	
		Chômage avec complément d'entreprise	1.156	10,9	
		Allocation de sauvegarde	59	11,1	
		Hommes	15.934	8,4	
		Femmes	12.562	8,4	
		Chefs de ménage	6.497	7,0	
		Isolés	6.855	7,6	
		Cohabitants	15.144	9,7	
		Total	28.496	8,4	
		CCI-NDE	Travailleurs à temps partiel volontaire	377	12,9
		Chômage avec complément d'entreprise	6.136	19,2	
Chômeurs âgés	380	11,4			
CCI-NDE: aidants proche (ou dispense pour difficultés sociales et familiales)	99	17,4			
Total	6.992	18,0			
Chômage temporaire et allocations connexes, congés	Chômeurs temporaires	Parents d'accueil	74.112	14,4	
		Période non rémunérée dans l'enseignement	62	5,6	
		Vacances jeunes	299	10,1	
		Vacances senior	463	21,4	
		Congés: soins d'accueil	31	19,3	
			21	17,1	
		Total	2.818	9,0	
Travailleurs à temps partiel	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR	Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR	41	9,9	
		Total	2.859	9,0	
		Programmes d'activation	2	0,0	
Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Mesures pour travailleurs	SINE	873	10,3	
		Mesures de formation	1.022	16,1	
	Mesures de formation	Formation professionnelle	3.708	15,1	
		Reprise d'études ou suivre une formation (autre que formation professionnelle)	470	5,2	
		Autres	1	0,4	
	Mesures dans le cadre du développement du statut unique	Allocation de licenciement	0	33,3	
		Allocation en compensation de licenciement	275	13,5	
	Dispenses d'IDE particulières	Activités à l'étranger	Activités ALE ou APS	1	34,0
				134	9,4
			Total	135	13,6
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Interruption de carrière	Avec allocations	6.866	14,5	
		Sans allocations	135	13,6	
		Total	7.000	14,5	
	Crédit-temps	Avec allocations	16.879	17,8	
		Sans allocations	1.447	17,1	
		Total	18.326	17,7	
	Congés thématiques	Avec allocations	18.563	16,9	
		Sans allocations	942	16,9	
		Assistance médicale	3.423	17,9	

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2020)			Nombre	% par rap. au pays
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Congés thématiques	Aidants proches	0	26,7
		Congé parental	16.010	16,7
		Congé pour soins palliatifs	72	23,5
		Total	19.505	16,9
Attestations	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		2.321	2,8
	Autres attestations		9.693	8,4
	Total		12.014	6,1

(1) Population au 1er janvier 2020 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2019. Ils comprennent:

a. Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2019 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);

b. Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2019 (source: ONEM);

c. Le travail frontalier sortant au 30 juin 2019; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

(3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2019 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

(4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2020 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2019 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

(5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

(6) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration ou pour travail ou revenu non déclaré et pour indisponibilité passive.

Du fait de la 6ème réforme de l'état, la compétence décisionnelle relative aux sanctions pour indisponibilité active ou passive a été transférée aux régions. La compétence décisionnelle concernant les sanctions pour chômage volontaire ainsi que les sanctions administratives est restée au niveau fédéral. La région statistique est déterminée en fonction du domicile de la personne sanctionnée sauf pour les sanctions prononcées par les régions. Dans ce cas, la région statistique est celle de l'autorité régionale qui a pris la décision.

(7) Sanctions pour indisponibilité active (voir également note 6).